

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR10.08PR
concernant
l'adoption du projet de convention avec la commune de Gressy.**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le jeudi 11 mars 2010 à 19h00 en salle de conférence II. Elle était composée de Mesdames Martine Frey-Taillard, Madeleine Lechmann, Maryse Schneider, de Messieurs André Perret, Alain Angéloz, Jean-Louis Klaus, Fabien Richard, Thierry Gaberell et de Madame Catherine Carp, soussignée.

La délégation municipale était composée de Monsieur le Syndic Daniel Von Siebenthal, accompagné de Madame la Secrétaire Générale Sylvie Lacoste. Nous les remercions pour les compléments d'information apportés à la Commission.

En préambule, la Commission a siégé le jeudi et a dû rendre le rapport pour le lundi suivant, délai qui n'a pas permis au 1^{er} membre désigné, Monsieur André Perret, qui a tout de même présidé la séance, de rédiger le rapport dans le temps imparti. Ce rapport a été rédigé conjointement par Madame Catherine Carp et Monsieur Thierry Gaberell. Vu ce délai, un contact entre la Municipalité et le Bureau du Conseil aurait pu parer à ce manque de temps.

Ces dernières années, les Communes de Gressy et d'Yverdon-les-Bains ont eu des collaborations allant en s'intensifiant concernant notamment la gestion du réseau d'eau et de sa distribution, la scolarisation des élèves de Gressy et des accords relatifs à la reprise du traitement des eaux usées, ainsi que l'accueil de jour de la petite enfance.

Au mois de juin 2009, la Municipalité de Gressy s'est approchée de celle d'Yverdon-les-Bains en vue d'une fusion. Après maintes rencontres, les deux Municipalités se sont mises d'accord sur le mode de fonctionnement envisagé et proposent la convention annexée au présent préavis. La Commission a posé la question de la raison qui a poussé la Commune de Gressy à vouloir fusionner avec Yverdon-les-Bains plutôt que de le faire avec les petites communes qui l'entourent. La réflexion est la suivante: les autres communes sont aussi très petites, ce qui n'est probablement pas viable à long terme.

Le seul bémol à relever concerne la distribution d'électricité. La Commune de Gressy a une convention avec la Romande Energie, convention qui devra être renégociée en temps utiles. Les infrastructures communales semblent être en bon état d'entretien.

La Commission a relevé le fait que le préavis mentionne à deux reprises que des efforts particuliers seront faits concernant l'offre des transports publics. La Commission a été rassurée que ce ne sera pas au détriment des autres quartiers de la nouvelle Commune. Suite à la fusion, Gressy aura les mêmes droits et devoirs, par exemple dans la Commission communale des habitants qui réunit tous les quartiers.

En conclusion, la fusion des deux communes de Gressy et d'Yverdon-les-Bains semble être une bonne solution. En effet, les petites communes ont de la peine à assumer les tâches administratives de plus en plus complexes. La nouvelle Commune d'Yverdon-les-Bains aura une dimension et une structure où tout un chacun aura sa place. C'est avec enthousiasme et à l'unanimité de ses membres que la Commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis et la convention tels que présentés par la Municipalité.

Pour la Commission


Catherine Carp

Ligne violette = limite supprimée

Ligne bleue = limite nouvelle commune

Echelle 1:58'5



